conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



QUICKSTRIP ALKA 10L

WM 1304743 Numéro de commande: 0404743

Version 6.4 Date de révision 28.03.2022 Date d'impression 28.03.2022

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : QUICKSTRIP ALKA 10L UFI : EJ24-D02N-A00D-3KAW

numéro d'identification : 61540

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du

mélange

: Produit de nettoyage

Réservé aux utilisateurs professionnels.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Werner & Mertz France Professional SASU

Route de l'Orme des Merisiers

91190 Saint-Aubin : +330169189500

 Téléphone
 : +330169189500

 Téléfax
 : +330169288965

Adresse e-mail Personne

responsable/émettrice

Produktsicherheit@werner-mertz.com

Personne de contact : Développement produits / sécurité produits

1.4 Numéro d'appel d'urgence

01.45.42.59.59 (INRS)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Corrosion cutanée, Catégorie 1A H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de

graves lésions des yeux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de

graves lésions des yeux.

Conseils de prudence : P102 Tenir hors de portée des enfants.

Prévention:

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements

de protection/ un équipement de protection des

yeux/ du visage.

Intervention:

P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



QUICKSTRIP ALKA 10L

WM 1304743 Numéro de commande: 0404743

Version 6.4 Date de révision 28.03.2022 Date d'impression 28.03.2022

PAS faire vomir.

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les

cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Appeler immédiatement un CENTRE

ANTIPOISON/un médecin.

Elimination:

P310

P501 Éliminer le contenu/récipient dans une

installation d'élimination des déchets agréée.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

hydroxyde de sodium

Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3 Autres dangers

Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme étant particulièrement persistante ou particulièrement bio-accumulable (vPvB).

Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : Solution aqueuse d'agent tensioactif.

Composants dangereux

Nom Chimique	NoCAS NoCE Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
hydroxyde de sodium	1310-73-2 215-185-5 01-2119457892-27	Met. Corr. 1; H290 Skin Corr. 1A; H314 SCL >= 5 % 1A; H314 2 - < 5 % 1B; H314 0,5 - < 2 % 2; H315 0,5 - < 2 % 2; H319	>= 2 - < 3
2-aminoéthanol	141-43-5 205-483-3 01-2119486455-28	Acute Tox. 4; H332 Acute Tox. 4; H312 Acute Tox. 4; H302 Skin Corr. 1B; H314 STOT SE 3; H335 Aquatic Chronic 3; H412 Eye Dam. 1; H318 SCL >= 5 % 3; H335	>= 2 - < 2,5

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



QUICKSTRIP ALKA 10L

WM 1304743 Numéro de commande: 0404743

Version 6.4 Date de révision 28.03.2022 Date d'impression 28.03.2022

cumènesulfonate de sodium	28348-53-0 248-983-7	Eye Irrit. 2; H319	>= 1 - < 2
acides sulfoniques, sec-alcanes en C14-17, sels de sodium	97489-15-1 307-055-2 01-2119489924-20	Acute Tox. 4; H302 Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Chronic 3; H412 SCL > 60 % 4; H302 > 15 % 1; H318 10 - 15 % 2; H319 > 10 % 2; H315	>= 1 - < 2

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.

Consulter un médecin.

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.

Consulter un médecin après toute exposition importante.

En cas de contact avec la peau : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.

Laver au savon avec une grande quantité d'eau.

Un traitement médical immédiat est nécessaire car les effets corrosifs cutanés non traités donnent des blessures qui guérissent

lentement et difficilement.

En cas de contact avec les yeux : Même de petites éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer

des lésions irréversibles des tissus et une cécité.

Protéger l'oeil intact.

Continuer à rincer les yeux durant le transport à l'hôpital.

En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.

Ne PAS faire vomir.

Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : effets corrosifs

Risques : Pas d'information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Pour le conseil d'un spécialiste, les médecins doivent contacter le

centre anti-poison.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



QUICKSTRIP ALKA 10L

WM 1304743 Numéro de commande: 0404743

Date de révision 28.03.2022 Date d'impression 28.03.2022 Version 6.4

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et

à l'environnement proche.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la

lutte contre l'incendie

: Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts

ou les cours d'eau

Produits de combustion

dangereux

: On ne connaît aucun produit de combustion dangereux

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

: En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire

autonome.

Information supplémentaire

: Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation

locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.

Assurer une ventilation adéquate.

Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection

de l'environnement

: Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Neutraliser à l'acide.

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant

pour acide, agglomérant universel, sciure).

Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Équipement de protection individuel, voir section 8., Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination"., Voir chapitre 15 concernant les réglementations nationales spécifiques.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation

sans danger

: Éviter la formation d'aérosols. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Équipement de protection individuel, voir section 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Pour éviter les renversements pendant la manipulation maintenir le flacon dans une cuvette métallique.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



QUICKSTRIP ALKA 10L

WM 1304743 Numéro de commande: 0404743

Version 6.4 Date de révision 28.03.2022 Date d'impression 28.03.2022

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

: Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Mesures d'hygiène

: À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

: Conserver dans le conteneur d'origine. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine.

Autres données

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Produit de nettoyage

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	NoCAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
SODIUM	Non	VME	2 mg/m3	FR VLE
HYDROXIDE	attribuée			
	Information s	upplémentaire: Vale	urs limites indicatives	
ETHANOLAMINE	Non	TWA	1 ppm	2006/15/EC
	attribuée		2,5 mg/m3	
	Information s	upplémentaire: Indi	catif, Identifie la possibilité d	'absorption
	significative à	travers la peau		
		STEL	3 ppm	2006/15/EC
			7,6 mg/m3	
	Information supplémentaire: Indicatif, Identifie la possibilité d'absorption			

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



QUICKSTRIP ALKA 10L

WM 1304743 Numéro de commande: 0404743

Version 6.4 Date de révision 28.03.2022 Date d'impression 28.03.2022

significative	e à travers la peau		
	VLCT (VLE)	3 ppm	FR VLE
		7,6 mg/m3	
	n supplémentaire: I ementaires contrai	Risque de pénétration pe gnantes	rcutanée, Valeurs
	VME	1 ppm	FR VLE
		2,5 mg/m3	
	n supplémentaire: I ementaires contrai	Risque de pénétration pe gnantes	rcutanée, Valeurs

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
PPG-2 PROPYL ETHER	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	60 mg/kg
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	84 mg/m3
	Consommateu rs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	30 mg/kg
	Consommateu rs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	21 mg/m3
	Consommateu rs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	6 mg/kg
SODIUM HYDROXIDE	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques, Long terme - effets locaux	1,5 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Exposition à court terme, Effets locaux, Effets systémiques	3 mg/m3
	Consommateu	Inhalation	Long terme - effets locaux, Long terme -	0,6 mg/m3

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



QUICKSTRIP ALKA 10L

WM 1304743 Numéro de commande: 0404743

Version 6.4 Date de révision 28.03.2022 Date d'impression 28.03.2022

	rs		effets systémiques	
	Consommateu rs	Inhalation	Exposition à court terme, Effets locaux, Effets systémiques	1,2 mg/m3
	Consommateu rs	Ingestion	Long terme - effets locaux, Long terme - effets systémiques	25 mg/m3
ETHANOLAMINE	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	1 mg/kg
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	3,3 mg/m3
	Consommateu	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	0,24 mg/kg
	Consommateu	Ingestion	Long terme - effets systémiques	3,75 mg/kg
	Consommateu rs	Inhalation	Long terme - effets locaux	2 mg/m3
SODIUM CUMENESULFONATE	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	7,6 mg/kg
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	53,6 mg/m3
	Consommateu	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	3,8 mg/kg
	Consommateu	Inhalation	Long terme - effets systémiques	13,2 mg/m3
	Consommateu rs	Ingestion	Exposition à long terme, Effets systémiques	3,8 mg/kg
97489-15-1	Travailleurs	Contact avec la peau	Aigu - effets locaux	2,8 mg/cm2

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



QUICKSTRIP ALKA 10L

WM 1304743 Numéro de commande: 0404743

Version 6.4 Date de révision 28.03.2022 Date d'impression 28.03.2022

Tr	ravailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	5 mg/kg
Tr	ravailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	35 mg/m3
Tr	ravailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets locaux	2,8 mg/cm2
Co	onsommateu	Contact avec la peau	Aigu - effets locaux	2,8 mg/cm2
Co	onsommateu	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	3,57 mg/kg
Co	onsommateu	Inhalation	Long terme - effets systémiques	12,4 mg/m3
Cc	onsommateu	Ingestion	Long terme - effets systémiques	7,1 mg/kg
Cccrs	onsommateu	Contact avec la peau	Long terme - effets locaux	2,8 mg/cm2

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
ETHANOLAMINE	Eau douce	0,07 mg/l
	Eau de mer	0,007 mg/l
	STP	100 mg/l
	intermittent release	0,028 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,357 mg/kg
	Sédiment marin	0,0357 mg/kg
	Sol	1,29 mg/kg
SODIUM CUMENESULFONATE	Eau douce	0,23 mg/l
	STP	100 mg/l

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



QUICKSTRIP ALKA 10L

WM 1304743	Numéro de commande: 0404743	

Version 6.4	Date de révision 28.03.2022	Date d'impression 28.03.2022
	intermittent release	2,3 mg/l
97489-15-1	Eau douce	0,04 mg/l
	Eau de mer	0,004 mg/l
	Sédiment d'eau douce	9,4 mg/kg
	Sédiment marin	0,94 mg/kg
	Sol	9,4 mg/kg
	STP	600 mg/l
	intermittent release	0,06 mg/l
	Oral(e)	53,3 mg/kg

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection des mains

Matériel : Gants résistants aux produits chimiques faits de caoutchouc

butyle ou de caoutchouc nitrile catégorie III conformément à

EN 374.

Remarques : Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur

concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes

mécaniques, temps de contact).

Protection de la peau et du

corps

: Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la

concentration de la substance dangereuse au poste de

travail.

Enlever et laver les vêtements contaminés avant

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



QUICKSTRIP ALKA 10L

WM 1304743 Numéro de commande: 0404743

Version 6.4 Date de révision 28.03.2022 Date d'impression 28.03.2022

réutilisation.

Protection respiratoire : N'est pas nécessaire, sauf en cas de formation d'aérosols.

Type de Filtre recommandé:

Filtre ABEK-P3

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : liquide

Couleur : incolore

Odeur : caractéristique

Seuil olfactif : Donnée non disponible

pH : env. 13,1, 100 %

à 20 °C

Point/intervalle de fusion : Donnée non disponible

Point/intervalle d'ébullition : Pas d'information disponible.

Point d'éclair : Non applicable

Taux d'évaporation Donnée non disponible Inflammabilité (solide, gaz) : Donnée non disponible Inflammabilité (liquides) Donnée non disponible Vitesse de combustion Donnée non disponible Limite d'explosivité, inférieure Donnée non disponible Limite d'explosivité, supérieure Donnée non disponible Pression de vapeur Donnée non disponible Densité de vapeur relative Donnée non disponible Densité relative Donnée non disponible Densité env. 1,036 g/cm3 à 20 °C

Hydrosolubilité : soluble

Solubilité dans d'autres solvants

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

Donnée non disponibleDonnée non disponible

•

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



QUICKSTRIP ALKA 10L

WM 1304743 Numéro de commande: 0404743

Version 6.4 Date de révision 28.03.2022 Date d'impression 28.03.2022

Température d'inflammation : Donnée non disponible
Décomposition thermique : Donnée non disponible
Viscosité, dynamique : Donnée non disponible
Viscosité, cinématique : Donnée non disponible
Propriétés explosives : Donnée non disponible
Propriétés comburantes : Donnée non disponible

9.2 Autres informations

aucun(e)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage., Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Stable dans les conditions recommandées de stockage., Pas de

décomposition en utilisation conforme.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Donnée non disponible

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Donnée non disponible

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition

dangereux

: On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

Autres informations : On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Notre entreprise rejette tout test sur les animaux.

Notre entreprise n'attribue aucun contrat pour des tests sur les animaux, que ce soit sur le produit final ou sur les ingrédients d'un produit.

Toutefois, la législation européenne (règlement REACH) exige des fabricants de substances ou des importateurs de l'UE qu'ils testent les effets des substances sur la santé humaine et l'environnement avant de les mettre sur le marché. Certains de ces tests obligatoires ont été effectués parfois il y a plusieurs décennies.

Produit

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë : > 2.000 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë : > 20 mg/l

Atmosphère de test: vapeur Méthode: Méthode de calcul

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



QUICKSTRIP ALKA 10L

WM 1304743 Numéro de commande: 0404743

Version 6.4 Date de révision 28.03.2022 Date d'impression 28.03.2022

Toxicité aiguë par voie cutanée : Estimation de la toxicité aiguë : > 2.000 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

Corrosion cutanée/irritation

cutanée

: Extrêmement corrosif et destructif pour les tissus.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

graves/irritation oculaire

: Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

Sensibilisation respiratoire ou

cutanée

: Donnée non disponible

Mutagénicité sur les cellules

germinales

: Pas classé(e)

Cancérogénicité : Pas classé(e)

Toxicité pour la reproduction : Pas classé(e)

Toxicité spécifique pour certains

organes cibles - exposition

unique

: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique

spécifique pour un organe cible, exposition unique.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition

organes ci répétée : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique

spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

Toxicité par aspiration : Pas classé(e)

Information supplémentaire : Donnée non disponible

Composants:

hydroxyde de sodium

1310-73-2:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral Rat: 2.000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation

cutanée

: Résultat: Corrosif

Lésions oculaires

graves/irritation oculaire

: Résultat: Corrosif

2-aminoéthanol

141-43-5:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral Rat: 1.515 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

Estimation de la toxicité aiguë: 500,0 mg/kg

Méthode: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité

aiguë

DL50 Rat: 1.089 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

12 / 22

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



QUICKSTRIP ALKA 10L

WM 1304743 Numéro de commande: 0404743

Version 6.4 Date de révision 28.03.2022 Date d'impression 28.03.2022

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 Rat: 1,3 mg/l

Durée d'exposition: 6 h Nocif par inhalation.

CL50 Rat: 1,487 mg/l Durée d'exposition: 4 h

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal Lapin: 2.504 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

Estimation de la toxicité aiguë: 1.100 mg/kg

Méthode: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité

aiguë

DL50 Lapin: 1.000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation

cutanée

Espèce: Lapin Résultat: Corrosif

Méthode: OCDE ligne directrice 404

Lésions oculaires

graves/irritation oculaire

Espèce: Lapin

Résultat: Risque de lésions oculaires graves.

Méthode: OCDE ligne directrice 405

Sensibilisation respiratoire ou

cutanée

: Méthode de test: Test de Maximalisation

Espèce: Cochon d'Inde

Résultat: N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

Méthode: OCDE ligne directrice 406

cumènesulfonate de sodium 28348-53-0:

Toxicité aiguë par voie orale

: DL50 oral Rat: > 2.000 mg/kg Méthode: OCDE ligne directrice 401

acides sulfoniques, sec-alcanes en C14-17, sels de sodium

97489-15-1:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral Rat: > 2.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal Souris: > 2.000 mg/kg

Toxicité à dose répétée : Rat, mâle et femelle: NOAEL: 200 mg/kg

Voie d'application: Oral(e)

Souris: NOAEL: 500 mg/kg

Voie d'application: Dermale

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



QUICKSTRIP ALKA 10L

WM 1304743 Numéro de commande: 0404743

Version 6.4 Date de révision 28.03.2022 Date d'impression 28.03.2022

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

hydroxyde de sodium 1310-73-2:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Poisson): 33 - 189 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

CL50 (Gambusia affinis (Guppy sauvage)): 125 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

CL50 (Poecilia reticulata (Guppie)): 76 mg/l

Durée d'exposition: 24 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

: CE50 (Daphnia (Daphnie)): 40,4 mg/l

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 76 mg/l

Durée d'exposition: 24 h

Toxicité pour les bactéries : CE50 (Photobacterium phosphoreum (Bactéries luminescentes)): 22

mg/l

Durée d'exposition: 15 mn

2-aminoéthanol 141-43-5:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 150 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): 329 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

CL50 (Cyprinus carpio (Carpe)): 349 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Type de Test: Essai en semi-statique Méthode: OCDE ligne directrice 203

CL50 (Carassius auratus (Poisson rouge)): 170 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Type de Test: Essai en statique

CL50 (Leuciscus idus(Ide)): 224 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 105 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

(Oryzias latipes (Killifish rouge-orange)): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 27,04 mg/l

Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 202

NOEC (Daphnia magna (Grande daphnie)): 0,85 mg/l

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



QUICKSTRIP ALKA 10L

WM 1304743 Numéro de commande: 0404743

Version 6.4 Date de révision 28.03.2022 Date d'impression 28.03.2022

Durée d'exposition: 21 d

Méthode: OCDE Ligne directrice 211

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 65 mg/l

Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Essai en statique

Méthode: CEE 84/449

Toxicité pour les algues : CE50 (Selenastrum capricornutum): 2,8 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Type de Test: Inhibition de la croissance Méthode: OCDE Ligne directrice 201

CE50 (Scenedesmus subspicatus): 22 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Type de Test: Inhibition de la croissance

NOEC (Selenastrum capricornutum): 1 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Type de Test: Inhibition de la croissance Méthode: OCDE Ligne directrice 201

CE50 (Scenedesmus subspicatus): 15 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

CE50 (Selenastrum capricornutum): 2,5 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

EC10 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,7 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Type de Test: Inhibition de la croissance Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les bactéries : EC20 (boue activée): > 1.000 mg/l

Durée d'exposition: 0,5 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 209

CE50 (Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida)): 110

ma/l

Durée d'exposition: 16 h Méthode: DIN 38412

CE50 (boue activée): > 1.000 mg/l

Durée d'exposition: 3 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 209

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

NOEC: 1,2 mg/l

Durée d'exposition: 30 d

Espèce: Oryzias latipes (Killifish rouge-orange)

Toxicité pour les organismes

vivant dans le sol

: CE50: 4.033 mg/kg

Durée d'exposition: 63 d

Espèce: Eisenia fetida (vers de terre)

cumènesulfonate de sodium 28348-53-0:

Toxicité pour les poissons

: CL50 (Cyprinus carpio (Carpe)): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



QUICKSTRIP ALKA 10L

WM 1304743 Numéro de commande: 0404743

Version 6.4 Date de révision 28.03.2022 Date d'impression 28.03.2022

Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les

autres invertébrés aquatiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

acides sulfoniques, sec-alcanes en C14-17, sels de sodium

97489-15-1:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): 1 - 10 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les

autres invertébrés aquatiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 9,81 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

BPL: oui

Toxicité pour les algues CE50 (Scenedesmus subspicatus): > 61 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

BPL: oui

: voir texte créé par l'utilisateur (Pseudomonas putida (Bacille Toxicité pour les bactéries

Pseudomonas putida)): 600 mg/l

Durée d'exposition: 16 h Méthode: DIN 38412

BPL:

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

NOEC:

Durée d'exposition: 28 d

Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)

Contrôle analytique: oui

Méthode: OCDE Ligne directrice 204

BPL: oui

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

(Toxicité chronique)

: NOEC: 0,36 mg/l

Durée d'exposition: 22 d

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie) Méthode: OCDE Ligne directrice 202

BPL: oui

Toxicité pour les organismes

vivant dans le sol

NOEC: 470 mg/kg

Durée d'exposition: 56 d

Espèce: Eisenia fetida (vers de terre) Méthode: OCDE ligne directrice 222

BPL:oui

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité : Remarques: Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette

préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux

détergents.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



QUICKSTRIP ALKA 10L

WM 1304743 Numéro de commande: 0404743

Version 6.4 Date de révision 28.03.2022 Date d'impression 28.03.2022

Composants:

hydroxyde de sodium

1310-73-2:

Biodégradabilité : Remarques: Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne

s'appliquent pas aux substances inorganiques.

2-aminoéthanol

141-43-5:

Biodégradabilité : Type de Test: aérobique

Inoculum: boue activée

Résultat: Facilement biodégradable.

Biodégradation: > 90 % Durée d'exposition: 21 d Méthode: OECD 301 A

Résultat: rapidement biodégradable

Biodégradation: 90 - 100 % Méthode: OECD 301 F

Demande Biochimique en

Oxygène (DBO)

: 800 mg/g

Le temps d'incubation: 5 d

ThOD : 1,31 g/g

cumènesulfonate de sodium

28348-53-0:

Biodégradabilité : Type de Test: aérobique

Résultat: Facilement biodégradable.

Biodégradation: > 60 % Durée d'exposition: 28 d Méthode: OECD 301 B

acides sulfoniques, sec-alcanes en C14-17, sels de sodium

97489-15-1:

Biodégradabilité : Type de Test: aérobique

Inoculum: boue activée

Résultat: Facilement biodégradable.

Biodégradation: 78 % Durée d'exposition: 28 d Méthode: OECD 301 B

Remarques: Facilement biodégradable, selon le test OCDE

approprié.

Inoculum: boue activée

Résultat: rapidement biodégradable

Biodégradation: 89 % Durée d'exposition: 28 d Méthode: OECD 301 E

Remarques: Facilement biodégradable, selon le test OCDE

approprié.

Type de Test: aérobique Inoculum: boue activée

Résultat: Facilement biodégradable.

Biodégradation: 96,2 % Durée d'exposition: 34 d

Méthode: OCDE ligne directrice 303A

Remarques: Facilement biodégradable, selon le test OCDE

approprié.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



QUICKSTRIP ALKA 10L

WM 1304743 Numéro de commande: 0404743

Version 6.4 Date de révision 28.03.2022 Date d'impression 28.03.2022

Demande Chimique en Oxygène

(DCO)

: 1.510 mg/g

Carbone organique dissous

(COD)

: 322 mg/g

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

hydroxyde de sodium

1310-73-2:

Bioaccumulation : Espèce: Poisson

Remarques: On ne doit pas s'attendre à une bioaccumulation (log

Pow \leq 4).

2-aminoéthanol

141-43-5:

Bioaccumulation : Facteur de bioconcentration (FBC): 1

Remarques: En raison du coefficient de partage n-octanol/eau, on ne

peut s'attendre à une accumulation dans l'organisme.

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: log Pow: -1,91 (25 °C)

Méthode: OCDE ligne directrice 107

log Pow: -2,3 (25 °C)

pH: 6,8 - 7,3

Méthode: OCDE ligne directrice 107

12.4 Mobilité dans le sol

Composants:

2-aminoéthanol 141-43-5:

Répartition entre les

compartiments environnementaux

: Milieu:Sol

Koc: 5Remarques: Extrêmement mobile dans les sols

Stabilité dans le sol

: Remarques: Ne va pas être absorbé par le sol.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme

persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).. Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme étant particulièrement

persistante ou particulièrement bio-accumulable (vPvB)..

Composants:

2-aminoéthanol

141-43-5:

Evaluation : Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très

bioaccumulable (vPvB).. Cette substance n'est pas considérée

comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT)..

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



QUICKSTRIP ALKA 10L

WM 1304743 Numéro de commande: 0404743

Version 6.4 Date de révision 28.03.2022 Date d'impression 28.03.2022

12.6 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique

supplémentaire

: Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Ne pas jeter les déchets à l'égout.

Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà

utilisés.

En accord avec les réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés : Vider les restes.

Eliminer comme produit non utilisé. Ne pas réutiliser des récipients vides.

Code des déchets Le code européen des déchets

20 01 29*

Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec

les autorités responsables pour l'élimination des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADR : 1760 IMDG : 1760 IATA : 1760

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR : LIQUIDE CORROSIF, N.S.A.

(hydroxyde de sodium)

IMDG : CORROSIVE LIQUID, N.O.S.

(sodium hydroxide)

IATA : Corrosive liquid, n.o.s.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

 ADR
 : 8

 IMDG
 : 8

 IATA
 : 8

14.4 Groupe d'emballage

ADR

Code de classification : C9
Groupe d'emballage : II
Numéro d'identification du : 80

danger

Étiquettes : 8
Code de restriction en tunnels : (E)

IMDG

Groupe d'emballage : II Étiquettes : 8

No EMS Numéro : F-A, S-B

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



QUICKSTRIP ALKA 10L

WM 1304743 Numéro de commande: 0404743

Version 6.4 Date de révision 28.03.2022 Date d'impression 28.03.2022

IATA

(Cargo) : Corrosive liquid, n.o.s.

Groupe d'emballage : II Étiquettes : 8

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR

Dangereux pour l'environnement : non

IMDG

Polluant marin : non IATA

Dangereux pour l'environnement : non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

Équipement de protection individuel, voir section 8.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement (CE) Nº 649/2012 du Parlement européen et du

Conseil concernant les exportations et importations de produits

chimiques dangereux

: Non applicable

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, la mise sur

le marché et l'utilisation de certaines substances et

préparations dangereuses et de certains articles dangereux

(Annexe XVII)

: Non applicable

: La Directive 96/82/CE ne s'applique pas

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du

Conseil concernant la maîtrise des

dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

Maladies Professionnelles (R-

461-3, France)

Non applicable

Mise à jour: Affections respiratoires provoquées par les amines aliphatiques, les éthanolamines ou l'isophoronediamine. Mise à jour:

Affections cutanées provoquées par les amines aliphatiques,

alicycliques ou les éthanolamines.

Contenu en composés organiques volatils (COV)

Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles (prévention et

réduction intégrées de la pollution)

Mise à jour: Pourcentage de composés volatils: 2,33 %

247,47 g/l

contenu en COV sans eau

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



QUICKSTRIP ALKA 10L

WM 1304743 Numéro de commande: 0404743

Version 6.4 Date de révision 28.03.2022 Date d'impression 28.03.2022

Contenu en composés organiques volatils (COV)

Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles (prévention et

réduction intégrées de la pollution)

Mise à jour: Pourcentage de composés volatils: 2,33 %

24,15 g/l

contenu en COV valable uniquement pour les revêtements utilisés

sur les surfaces en bois

Conformément au règlement relatif aux détergents CE 648/2004

: <5% Agents de surface anioniques, savon, Parfums

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long
	terme.

Information supplémentaire

Les points sur lesquels on a apporté des modifications par rapport à la version précédentes sont mis en évidence par deux lignes verticales dans le corps du présent document.

Procédure de classification: H314 Méthode de calcul

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



QUICKSTRIP ALKA 10L

WM 1304743 Numéro de commande: 0404743

Version 6.4 Date de révision 28.03.2022 Date d'impression 28.03.2022

par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

500000000917